

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

MARDI 23 MAI 2017 A 16H

À L'ESPACE GRANDE ARCHE, PARIS LA DÉFENSE

Pour plus de simplicité et afin de permettre au plus grand nombre d'actionnaires de participer,

**Société Générale offre à ses actionnaires la possibilité
d'effectuer l'ensemble de leurs démarches par Internet.**

Vous gardez, si vous le souhaitez, la possibilité de voter avec le formulaire papier.

L'Assemblée générale sera retransmise en direct et en différé sur www.societegenerale.com

À l'issue de l'Assemblée, un communiqué de presse détaillant les résultats des votes sera diffusé, et un compte-rendu sera proposé dans la Lettre de l'Actionnaire datée de juin 2017.

Cette Lettre sera adressée par voie postale aux actionnaires détenant au moins 100 actions au porteur ou 1 action au nominatif, et consultable sur le site Internet www.societegenerale.com.

COMMENT VOTER PAR INTERNET ?

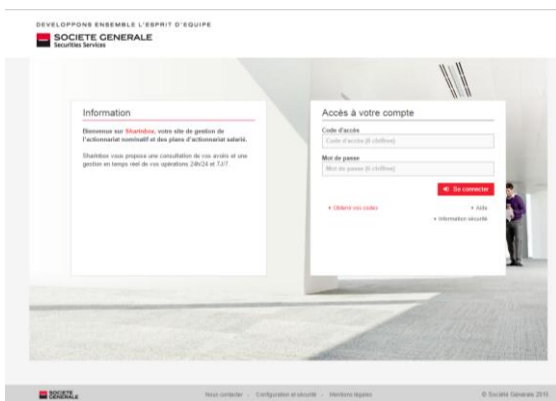
Société Générale vous offre la possibilité de voter par Internet à l'Assemblée générale 2017, quelque soit le nombre d'actions détenues, à partir du **vendredi 21 avril 2017 à 9h** (heure de Paris) jusqu'au **lundi 22 mai 2017 à 15h** (heure de Paris).

Attention ! Si vous appartenez à plusieurs de ces catégories, vous devrez voter pour chacune d'entre elles.

Afin d'éviter toute saturation éventuelle, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la date ultime pour se connecter.

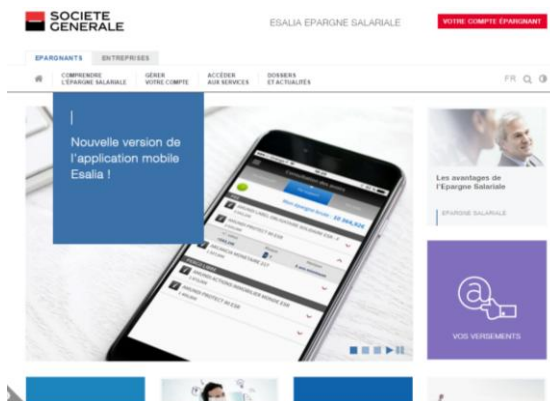
> ACTIONNAIRES AU NOMINATIF

Connectez-vous sur le site **www.sharinbox.societegenerale.com** à l'aide de vos identifiants.
Dans votre espace personnel, cliquez sur la rubrique « Assemblée générale » puis sur « VOTER » pour accéder au site de vote et effectuer vos démarches.



> ACTIONNAIRES SALARIES, PORTEUR DE PARTS DU FONDS E

Connectez-vous sur le site sécurisé dédié, **www.esalia.com** à l'aide des codes d'accès qui vous ont été envoyés par courrier.



> ACTIONNAIRES AU PORTEUR

Connectez-vous sur l'**espace client du site Internet de votre intermédiaire financier**, à l'aide de vos codes d'accès habituels, vous serez alors renvoyé vers le site **Votaccess**. Cliquez sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions Société Générale et suivez les indications affichées à l'écran.

Attention : seuls les actionnaires au porteur dont l'intermédiaire financier a adhéré au système **Votaccess** et leur propose ce service pour l'Assemblée générale de Société Générale pourront y avoir accès. Les actionnaires au porteur intéressés par ce service sont invités à se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de prendre connaissance des possibilités et des conditions d'utilisation.